



## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

## BUDGET PRINCIPAL

### ➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 493 136 €, soit un budget en baisse d'environ 6,11 % par rapport à celui de 2020 (523 278 €).

#### ○ Recettes :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 493 136 €.

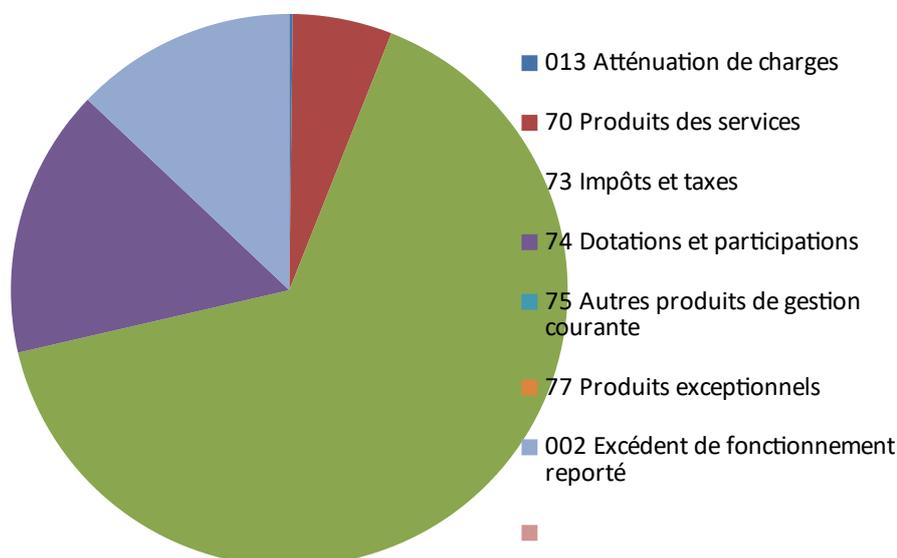
Il est à noter qu'à compter de cette année, la taxe foncière perçue habituellement par le Conseil Départemental est transférée à la commune.

Elles se répartissent comme suit :

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	VARIATION
002 Excédent reporté	51 709,00	63 551,00	+ 11 842,00
013 Atténuation de charges	8 000,00	1 000,00	- 7 000,00
70 Produits des services	27 540,00	28 483,00	+ 943,00
73 Impôts et taxes	152 623,00	322 448,00	+ 169 825,00
74 Dotations et participations	277 906,00	77 654,00	- 200 252,00
75 Autres produits de gestion courante	3 000,00	0	- 3 000,00
77 Produits exceptionnels	2 500,00	0	- 2 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>523 278,00</b>	<b>493 136,00</b>	<b>- 30 142,00</b>

### Recettes de fonctionnement par chapitre BP 2021



Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations du personnel suite aux arrêts maladie.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services, domaines et ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire. Le montant prévu pour ce poste s'élève à 22 540,00 €.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, à savoir les redevances d'occupation du domaine public payées par TDS, GRDF, ERDF et ASF.

Chapitre 73 : Il concerne les impôts et taxes.

Le montant des impositions directes, 279 344,00 € concerne les taxes foncières (bâti et non bâti) et la compensation de l'Etat pour la partie de la taxe d'habitation. A cela s'ajoute l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées pour 19 194,00 €.

D'autres sources de recettes ne sont pas négligeables notamment celle la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 9 776,00 € et la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 12 000,00 €.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement est en baisse par rapport à l'année précédente et s'élève pour cette année à 31 409 € soit – 4 128 €.

Les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont s'élèvent à 4 293,00 €.

○ **Dépenses** :

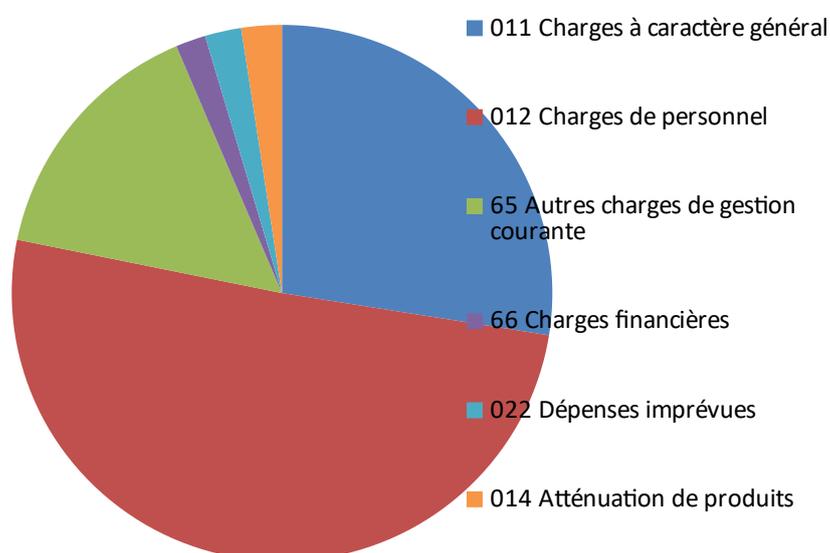
Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 493 136 €.

Elles se répartissent comme suit :

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	VARIATION
011 Charges à caractère général	115 932,00	135 675,00	+ 19 743,00
012 Charges de personnel	213 850,00	249 932,00	+ 36 082,00
014 Atténuation de produits	0,00	11 933,00	+ 11 933,00
65 Autres charges de gestion courante	73 156,00	76 006,00	+ 2 850,00
66 Charges financières	9 726,00	8 870,00	- 856,00
022 Dépenses imprévues	28 747,00	10 720,00	- 18 027,00
023 Virement à la section d'investissement	81 867,00	0	- 81 867,00
<b>TOTAL</b>	<b>523 278,00</b>	<b>493 136,00</b>	<b>- 30 142,00</b>

### **Dépenses de fonctionnement par chapitre BP 2021**



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services (eau, électricité, téléphone, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payées par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance...).

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Cette année 2021, un nouvel agent doit être recruté dans le cadre de l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe, ce qui explique en grande partie l'augmentation des dépenses de ce chapitre.

Chapitre 014 : Ce chapitre concerne le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour 2021 et 2017 qui n'a pas été versé, d'où le montant important inscrit (11 933 €)

Chapitre 024 : Il s'agit du produit de la vente du terrain à TDF pour 85 000 €.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités aux élus et les cotisations afférentes, qui ont augmentées cette année,
- les subventions de fonctionnement versées aux associations,
- le remboursement d'emprunts au SDEPA,
- les contributions à certains services de l'APGL.

Chapitre 66 : Charges financières : cela concerne le remboursement des intérêts des emprunts qui est en baisse.

➤ **Section d'investissement** :

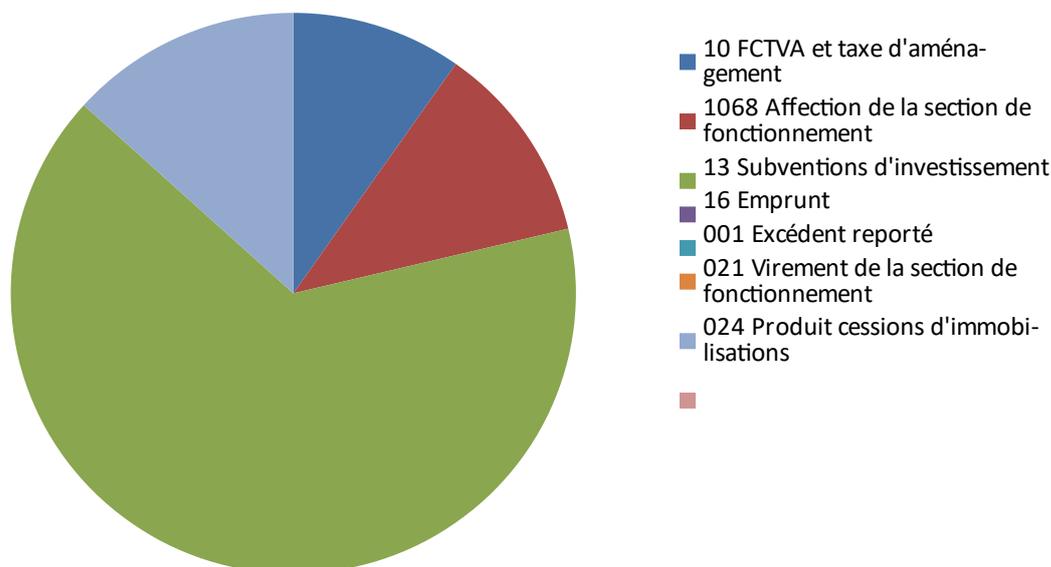
○ **Recettes** :

La section d'investissement s'équilibre à 639 269 €.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 et 2021**

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021
001 Excédent reporté	75 528,00	0
10 FCTVA et taxe d'aménagement	34 500,00	62 370,00
1068 Affection de la section de fonctionnement	0,00	73 792,00
13 Subventions d'investissement	70 700,00	418 107,00
16 Emprunt	100 000,00	0
021 Virement de la section de fonctionnement	81 867,00	0
024 Produit des cessions d'immobilisations		85 000,00
040 Dotations aux amortissements	0,00	0
<b>TOTAL</b>	<b>362 595,00</b>	<b>639 269,00</b>

**Recettes d'investissement par chapitres  
BP 2021**



Les recettes sont constituées par :

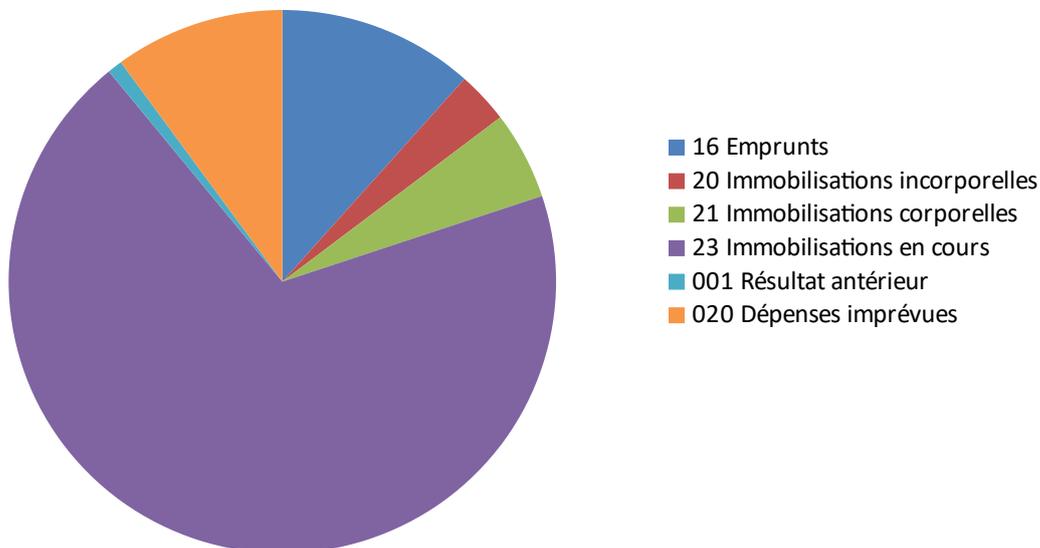
- Le remboursement du FCTVA qui devrait s'élever à 28 370 €.
- Le solde des subventions liées aux travaux d'aménagement d'une aire de loisirs pour 220 372 €.

**Dépenses :**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 et 2021**

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021
10 Dotations	0	0
16 Emprunts	47 211,00	51 240,00
20 Immobilisations incorporelles	12 500,00	4 200,00
21 Immobilisations corporelles	21 270,00	12 606,00
23 Immobilisations en cours	281 614,00	526 777,00
001 Résultat antérieur	0	3 562,00
020 Dépenses imprévues	0	40 884,00
<b>TOTAL</b>	<b>362 595,00</b>	<b>639 269,00</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BP 2021**



Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

OPERATION N° 501 – GROUPE SCOLAIRE (gros travaux de rénovation énergétique)	271 343,00
OPERATION N° 901 – MAIRIE (travaux de rénovation énergétique)	23 596,00
OPERATION N° 2018 – AIRE DE LOISIRS (frais d'études, travaux aménagement)	208 703,00
OPERATION N° 503 – S.M.A. (achat laveuse sols et rénovation cloisons)	6 600,00